



Syndicat local FO Justice CP Rennes-Vezin

REFUS DE MUTATION UN AGENT HOSPITALISÉ

Ce samedi 13 juin 2026, un de nos collègues a **une nouvelle fois été blessé** dans l'exercice de ses fonctions à la suite d'un refus d'obtempérer. **Ses blessures ont nécessité son transport à l'hôpital.**

Vers 16h30, à la suite d'une altercation avec ses codétenus, **le détenu K. est informé de sa mutation** par le gradé de roulement. Arrivé devant sa nouvelle cellule, l'intéressé **refuse catégoriquement de l'intégrer** et adopte immédiatement une attitude agressive et virulente.

Face à son comportement, **les personnels sont contraints d'intervenir afin de procéder à sa maîtrise** et de mettre fin à l'incident. Au cours de cette intervention, **l'un des agents ressent un craquement au niveau du pouce.**

Le détenu est finalement maîtrisé, menotté puis placé au quartier disciplinaire.

Malheureusement, la situation ne s'arrête pas là :

Notre collègue continue de ressentir une vive douleur tandis que son pouce gonfle rapidement. Les secours sont alors sollicités et, après examen sur place, décident de **son évacuation vers l'hôpital** afin de réaliser des examens complémentaires.

Le diagnostic tombe rapidement : rupture d'un tendon.

Une échographie complémentaire doit être réalisée avant une intervention chirurgicale prévue la semaine prochaine, **les médecins craignant une blessure plus importante qu'initialement estimée.**

À ce stade, notre collègue s'est vu prescrire **10 jours d'arrêt de travail**, avant une éventuelle réévaluation de sa situation médicale.

Cette nouvelle blessure **n'est pas sans rappeler celle du 6 mars 2026**, lorsqu'un de nos collègues avait été gravement blessé aux genoux lors d'une intervention similaire, **nécessitant plusieurs mois de convalescence** avant de pouvoir reprendre son poste.

Cette nouvelle blessure intervient alors que **les personnels du CP Rennes-Vezin sont déjà fortement sollicités** au quotidien. **Manque d'effectifs, rappels fréquents, fatigue accumulée** : les personnels doivent faire face à une charge de travail toujours plus importante. Une fois encore, un collègue se retrouve blessé, avec des conséquences qui pourraient l'éloigner de son travail durant plusieurs semaines.

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à notre collègue blessé et l'accompagnera dans l'ensemble de ses démarches administratives, médicales et judiciaires, notamment dans le cadre de la plainte qu'il déposera dès le début de semaine prochaine.

Le bureau local FO Justice exige qu'une sanction disciplinaire exemplaire soit prononcée à l'encontre de ce détenu et demande que toute la fermeté nécessaire soit appliquée face à ceux qui refusent d'obéir aux décisions des personnels.

Le bureau local FO Justice tient également à remercier la gradée sécurité présente ce jour-là pour son professionnalisme, sa réactivité et la qualité de sa prise en charge de notre collègue blessé.

Aucune mutation de cellule, aucun refus d'obtempérer, aucune décision ne devrait conduire à l'hospitalisation d'un agent. Pourtant, une fois encore, un personnel se retrouve blessé pour avoir simplement exercé les missions qui lui sont confiées.

Le 14 Juin 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

Adresse bureau local : [rue du petit pré, 35746 Vezin le coquet](#)
Tel : 025601.5637

